

« Un peu de clarté »

Sûreté aéroportuaire

Avant de toucher au droit de grève, il faut négocier sur les revendications !

La CGT dénonce les atteintes intolérables contre le droit de grève que voudraient imposer le Gouvernement et diverses personnalités à l'occasion du conflit qui oppose les salariés chargés de la sûreté dans les aéroports et le Patronat de ce secteur.

« Cette profession est déjà soumise au dépôt de préavis de grève au minimum 7 jours. »

Les ministères de tutelle et les employeurs ont sciemment ignoré ce dépôt de préavis pour engager le dialogue social comme l'a demandé la CGT.

Les salariés ont des revendications légitimes :

- revalorisation des salaires,
- amélioration de leurs conditions de travail par une augmentation des moyens financiers et humains,
- reconnaissance de la pénibilité de ce travail,
- instauration et respect d'un véritable dialogue social.

Les directions des entreprises détentrices de ces marchés et leurs syndicats patronaux refusent toute ouverture de négociations et restent dans un mutisme total.

La CGT dénonce les tentatives de réquisition de salariés et exige que la liberté et le droit de grève soient respectés.

L'OIT (Organisation Internationale du Travail) conforte la démarche et les positions de la CGT sur les réquisitions de salariés grévistes. Ainsi l'OIT a récemment demandé à la France d'encadrer sa procédure de réquisition de salariés en mettant en place une concertation avec les représentants patronaux et syndicaux, en proposant de faire trancher les éventuels désaccords par une autorité indépendante. Les préfets n'ont pas à prendre unilatéralement des arrêtés de réquisition dans les secteurs non essentiels.

La CGT demande au gouvernement et au patronat de rétablir le dialogue et d'ouvrir immédiatement des négociations pour répondre aux revendications des salariés de la sûreté des aéroports.

Gouvernement et Patronat ne régleront rien par l'envoi des forces de police contre les grévistes. Ces méthodes sont inacceptables.

La CGT, quant à elle, continuera par tous les moyens à défendre le droit de grève et le droit d'expression des salariés.

Montreuil, le 20 décembre 2011